



DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE CAUMONT

ARRÊTÉ DE CIRCULATION TEMPORAIRE N° 32-2025
Circulation alternée – Réfection de voirie – Route de La Londe
du 03/09/2025 au 30/09/2025

Le Maire de la Commune de CAUMONT,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L2212-2 et L 2213-1,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation de veiller à la sécurité des usagers,

Considérant la demande de l'entreprise COLAS France, représentée par LEGOSTAIEV Georgii, sise à Dardilly (Rhône), en date du 27/08/2025,

ARRETE

Article 1 : En raison des travaux de réfection de voirie, la circulation sera alternée route de La Londe du 03 septembre au 30 septembre 2025. La vitesse sera réduite à 30 km / h et il sera interdit de dépasser tous types de véhicules à hauteur du chantier.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise soit un alternat manuel soit un alternat par feux tricolores.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies selon la loi en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Routot
- Services Départemental d'Incendie et de Secours,
- A l'entreprise,

Fait à CAUMONT, le 29 août 2025,
Le Maire,
Sylvain BONENFANT

